

## **Un parc national pour les calanques ?**

Construction territoriale, formes de concertation et principes de légitimité

Valérie Deldrève (Cemagref) et Philippe Deboudt (MESHS TVS) – responsables scientifiques

Notre recherche porte sur la création du parc national des Calanques, premier parc national en France métropolitaine selon les termes de la Loi de 2006. Situé aux portes d'une métropole littorale de près de deux millions d'habitants, ce parc national est porteur d'enjeux environnementaux, sociaux et politiques à la fois originaux et représentatifs des grands enjeux actuels de protection de la nature.

Le premier objectif de notre recherche est de rendre compte des processus de construction territoriale et de participation locale inscrits non seulement dans la procédure officielle de création du parc national, mais aussi plus largement dans l'histoire de la protection des Calanques. Le second objectif est de mettre en exergue les modes d'articulation potentielle, au sein de ces processus, entre exigences de préservation et préoccupations en termes d'inégalités environnementales.

Nous mobilisons la sociologie, la géographie, l'urbanisme et l'anthropologie pour proposer trois approches complémentaires. La première, consacrée au processus de construction territoriale, permet de comprendre le choix d'un parc national pour les Calanques et la délimitation de ses périmètres, comme étant le produit d'une histoire locale et de relations entre les communes. La deuxième approche est consacrée à la concertation mise en œuvre par le Groupement d'Intérêt Public des Calanques de Marseille à Cassis (2009-2010), ainsi qu'à ses interactions avec des formes de participation citoyenne plus spontanées, à leurs implications en termes de légitimation et de réglementation des usages. La troisième approche propose de focaliser l'analyse sur quelques usages des Calanques occultés, emblématiques et/ou controversés lors de la concertation.

Ces différentes approches alimentent, par ailleurs, trois questions transversales. Elles ont trait au processus de renforcement observé des inégalités environnementales, aux motifs et facteurs de la contestation et au rapport entre concertation et décision.